

N°16-58-2023



Département
des Hautes Alpes
Arrondissement de
BRIANCON

Nbre de titulaires en exercice : 12
Nbre de membres présents : 9
Nbre de membres ayant pris
Part au vote : 7

L'an Deux Mille Vingt-trois, le 03 avril
sous la Présidence de Monsieur Jean Marie REY
le Conseil Syndical, convoqué en urgence pour justifier
du délai de convocation (1 jour franc) (Réf. : L'article
L.5211-1 du CGCT rend applicable à tous les EPCI sans
distinction l'article L.2121-12 du CGCT), le 30 mars 2023
s'est réuni en Mairie de SAINT CHAFFREY

Étaient présents :

Pour SAINT CHAFFREY :

Madame Corinne CHANFRAY, Vice-Présidente
Monsieur Nicolas GALLIANO, titulaire
Madame Martine ALYRE, titulaire
Madame Marine MICHEL, suppléante

Pour LA SALLE LES ALPES :

Monsieur Emeric SALLE, Vice-Président
Monsieur Jean Michel DELABANO, titulaire
Monsieur Paul FIGVED, titulaire
Monsieur Gilles PERLI, suppléant

Pour LE MONETIER LES BAINS :

Monsieur Jean Marie REY, Président
Monsieur Adrien GIRARD, titulaire

Monsieur Emeric SALLE est Secrétaire de séance

**OBJET : PROLONGATION DES STATUTS DU SIVM POUR L'EQUIPEMENT ET LE DEVELOPPEMENT
DE SERRE-CHEVALIER**

VU l'arrêté préfectoral du 2 avril 1963 portant création d'un Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) pour l'équipement et le développement de la vallée de la Guisane ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 mars 1990 autorisant le changement d'appellation du SIVOM pour l'équipement et le développement de la vallée de la Guisane en Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVM) pour l'équipement et le développement de Serre-Chevalier ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 avril 1994 modifié par celui du 6 juin 1994 prorogeant la durée du syndicat pour une nouvelle durée de 30 ans à compter du 3 avril 1993 ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 mars 2015 portant modification des statuts ;

AR Prefecture

005-240500082-20230403-58-DE

Reçu le 07/04/2023

Le président propose la reconduction de la durée du SIVM pour l'équipement et le développement de Serre-Chevalier pour 30 années à compter du 3 avril 2023.

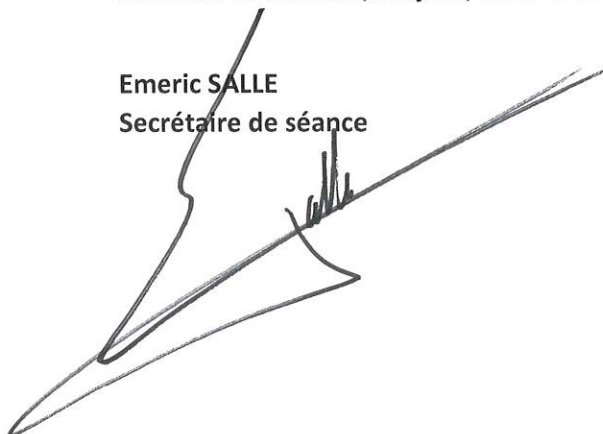
Après en avoir délibéré et voté, le conseil syndical, à l'unanimité :

APPROUVE la modification de l'article 4 des statuts du SIVM pour l'équipement et le développement de Serre-Chevalier ainsi rédigé :

"La durée du SIVM pour l'équipement et le développement de Serre-Chevalier est prorogée pour une nouvelle période de 30 ans à compter du 3 avril 2023."

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Emeric SALLE
Secrétaire de séance



Jean-Marie REY
Président du SIVM

